

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION – DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

Prenez avis qu'à **19 h, le 10 décembre 2018, à la salle du conseil située au 138 avenue Pleau**, aura lieu une assemblée publique pour la consultation des personnes concernées relativement à deux (2) demandes d'autorisation de dérogation mineure.

Les demandes de dérogation aux règlements d'urbanisme sont les suivantes :

1. Demande de dérogation numéro DM-18-016
 - Pour l'immeuble commercial situé au 268, Route 138, d'autoriser une superficie d'affichage de 13,40 m² sur le pylône au lieu de la superficie autorisée de 6,39 m² par la réglementation soit 0,2 m² par mètre de largeur du terrain.
2. Demande de dérogation numéro DM-18-017
 - Pour les immeubles situés au 1288-1294 et 1300-1306, avenue Cantin, de rendre conforme un mur de soutènement construit en blocs de béton industriels au lieu des blocs de bétons décoratifs et architecturaux autorisés par la réglementation.

Les personnes qui ont un intérêt peuvent faire leurs représentations au conseil lors de cette assemblée. Les dossiers de ces demandes sont disponibles pour consultation au bureau du service de l'urbanisme de la ville à l'hôtel de ville situé au 138, avenue Pleau.

Donné à Donnacona, le 14 novembre 2018.

Le greffier,

Pierre-Luc Gignac, avocat